



**RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
SITUEE AU LIEU-DIT « LES PLACES »  
COMMUNE DE LA COUVERTOIRADE (Aveyron)  
du 22 octobre au 30 novembre 2021**



# AVIS

## du Commissaire-Enquêteur

**Michel BORIES le 15 décembre 2021**

Cet Avis comporte 6 pages numérotées et paraphées

Cet Avis du commissaire-enquêteur est indissociable du rapport et conclusions présentés séparément selon la réglementation

# PREAMBULE

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol a évolué depuis 2010 pour prévoir sa réalisation sur un délaissé autoroutier de l'A75 situé au lieu-dit Les Places aux confins de la commune de La Couvertoirade jouxtant la limite communale de la commune de l'Hospitalet du Larzac.

Il est envisagé la construction sur une surface de 6,12 hectares, au sol inculte suite au dépôt de matériaux de construction de l'autoroute, à proximité de l'échangeur n° 48.

Eloigné de toute habitation, l'évitement et la réduction ont été pratiqués au fil des variantes soumises à avis de l'autorité environnementale pour aboutir au projet actuel d'une puissance de production électrique d'environ 5 MKw, composé d'une surface de 23679 m<sup>2</sup> pour 10894 panneaux, tel que soumis à la présente enquête publique.

## AVIS

- Sur l'aspect administratif :

Ainsi que rapporté, les réglementations administratives constitutives de l'enquête publique ont été respectées :

- Publications d'arrêté et d'avis (Annexes au rapport)
- Affichages aux lieux d'enquête : commune de La Couvertoirade (mairie et hameaux), mairie de L'Hospitalet du Larzac, bourg. (Annexe au rapport), sur le site d'implantation au lieu-dit Les Places.
- Mise à disposition du dossier papier complet au siège d'enquête : mairie de La Couvertoirade et mairie annexe de L'Hospitalet du Larzac,
- Publication du dossier dématérialisé complet sur le site dédié de la préfecture de l'Aveyron, dossier composé de :
  - arrêté de prescription préfectoral de l'enquête
  - avis d'enquête
  - demande de permis de construire dossier n° 688
  - résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
  - l'étude d'impact environnemental
  - avis des organismes consultés (MRAe Occitanie n° 2020APO46 du 10/07/2020, DREAL-DTT-CPNA du 20/03/2020, ARS du 12/11/2019, Chambre agriculture du 15/11/2019, DRAC du 4/11/2019, PNRGC du 28/11/2019, SDIS du 5/11/2019)
  - mémoire en réponse du porteur de projet Valorem

Dossier consultable pendant toute la durée de l'enquête du 22 octobre au 30 novembre 2021 midi soit 40 jours aux heures d'ouverture des mairies de La Couvertoirade et de L'Hospitalet du Larzac, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron en version dématérialisée, accessible de manière simple, par vérification du commissaire-enquêteur.

- **Les permanences :**

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

Vendredi 22 octobre 2021 de 9 heures à 12 heures à la mairie de La Couvertoirade
--

Vendredi 05 novembre de 9 heures à 12 heures à la mairie de La Couvertoirade
--

Mardi 16 novembre de 10 heures à 13 heures à la mairie de l'Hospitalet du Larzac
--

Mardi 30 novembre de 9 heures à 12 heures à la mairie de La Couvertoirade
---

- **La dématérialisation de l'enquête :**

Sur le site internet des services préfectoraux de l'Etat : [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)

Le dépôt d'observations par courriels mail dédié :

[pre-enquete-lacouvertoirade@aveyron.gouv.fr](mailto:pre-enquete-lacouvertoirade@aveyron.gouv.fr)

- **La fréquentation :**

La Couvertoirade : 3 passages

L'Hospitalet du Larzac : 6 passages

- **Les observations :**

Par courriel : 1

La Couvertoirade : 1 écrit au registre

L'Hospitalet du Larzac : 4 écrits au registre

- **Le P.V. de Synthèse : du 10 décembre 2021**

En annexe au Rapport

- **Sur les avantages et inconvénients :**

Le projet tel que décrit dans le dossier soumis à l'enquête publique présente après analyse dans le rapport d'enquête et les observations recueillies des avantages et inconvénients à examiner pour assurer une motivation de l'avis personnel que je donnerai à l'issue de la présente enquête.

**Avantages :**

Dans le domaine économique : il y a la mise en œuvre d'une production d'énergie renouvelable concrétisant les politiques déterminées par les plans locaux, schémas territoriaux recherchant une autonomie productrice d'énergie verte, s'intégrant dans une volonté nationale de développement d'énergie photovoltaïque.

Dans le domaine social : il y a la création d'un chantier de construction, puis des emplois de gestion et entretien.

Dans le domaine financier : c'est l'assurance de recettes nouvelles réparties pour les collectivités (commune de La Couvertoirade, communauté de communes Larzac et Vallées, département de l'Aveyron et région Occitanie) sur une propriété communale.

Dans le domaine environnemental : c'est un changement de vocation de l'espace naturel par l'utilisation d'un délaissé autoroutier (terrain vague inculte) participant à la réduction de l'effet de serre (dérèglement climatique) par une production d'énergie renouvelable, sur un lieu éloigné d'habitations humaines.

Dans le domaine politique : le projet correspond aux déclinaisons des choix effectués par les collectivités et l'état : tant sur le lieu d'implantation que sur sa production future.

**Inconvénients :**

Dans le domaine environnemental : les espaces naturels, agricoles pastoral, peuvent se trouver impactés par le changement de vocation avec des structures paysagères partiellement modifiées.

Le raccordement final au poste de réseau électrique, envisagé à grande distance, s'avère une préoccupation légitime. L'aboutissement du projet n'étant pas exposé demeure dans *un flou incontrôlable*, ainsi on limite son analyse globale : ce qui reste dommageable à son économie générale.

Les risques de pollution de chantier (eaux souterraines) ne seront pas inexistantes, il faudra y veiller en renforçant les outils de prévention.

Au fonctionnement de la centrale photovoltaïque des émissions de bruits et d'ondes seront effectifs, même si éloignés.

## Motivations :

Reprenant les éléments de la conclusion de mon rapport, j'ai noté que :

- L'enquête s'est déroulée selon l'arrêté de prescription, sans incident.
- La désignation d'une mairie annexe à l'enquête publique à L'Hospitalet du Larzac a été bénéfique, elle a permis des observations et consultations par le public concerné en considération du lieu d'implantation du futur site photovoltaïque « aux Places » proche de la sortie 48 de l'autoroute A75 et du bourg de L'Hospitalet.
- L'actualisation du dossier (Etude d'impact environnemental et son Résumé non technique) à la demande du commissaire, a permis de présenter un dossier complet et mis à jour au public.
- Le dossier d'enquête a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture, d'accès facile, l'adresse mail dédiée à l'enquête a réceptionné une observation.
- La participation du public a fait ressortir trois thèmes principaux d'observations :
  - A- le tracé de raccordement au réseau quel sera-t-il ?
  - B- la prise en compte paysagère du lieu d'implantation
  - C- les retombées économiques et de recettes pour les collectivités.

A- Concernant le tracé, les services RTE, ENEDIS ne sont pas en capacité de déterminer le lieu d'implantation du poste final de raccordement, est évoqué « le poste Larzac Est », se référer à ma **Recommandation 1** page 12 du Rapport ci-dessous rappelée, afin que la population et ses élus soient consultés, informés.

B- La prise en compte paysagère et son suivi est bien exposée dans le dossier, il s'agira de s'assurer de sa réalisation grâce à la présence d'un écologue, se référer à ma **Recommandation 2** page 13 du Rapport, ci-dessous rappelée.

C- Les retombées économiques sont exprimées en réponses à des observations R.LH.1 et R.LH.4, s'y référer au point 4.1 du rapport pages 21 et 22, elles ont notamment un caractère de denier public servant l'intérêt général et collectif.

### Au Bilan des avantages et inconvénients :

- Le projet participe à la mise en œuvre d'une production d'énergies renouvelables, par une exploitation électrique d'origine photovoltaïque, correspondant aux politiques locales, départementales, régionales comme nationales.
- Son implantation sur un terrain de délaissé autoroutier, inexploité, de propriété communale, correspond aux possibilités réduites d'autorisation sur le causse du Larzac, classé aux Biens Unesco, répond aux dispositions du Parc PNRGC comme du SCOT et du PLUi.
- La déclinaison de ces points principaux constitue le faisceau de critères me permettant de motiver, en toute indépendance, un avis positif prenant en compte le bilan des avantages et inconvénients du projet ci-dessus exprimé, avec l'expression de deux recommandations à l'issue du présent rapport d'enquête.

Enquête n° E21000119/31 T.A. de Toulouse

Arrêté de prescription d'enquête Préfet de l'Aveyron n°12 2021 09 28 00003 en date du 28/09/2021

Rappel des recommandations :

*Tout comme la MRAe, le commissaire-enquêteur regrette que le tracé du raccordement ne soit pas inséré au projet, ainsi la globalité du projet photovoltaïque n'apparaît pas aboutie.*

*Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables Occitanie (S3REnR/RTE) déterminera ce lieu, dans les conditions environnementales et d'autorisation prévues dans son règlement qui privilégie le suivi des voies routières publiques.*

*Les milieux de zone humide que sont les fossés, jouxtant parfois des haies, sont à considérer, ce tracé encore aléatoire, sera soumis aux interdictions et aux recommandations concernant la sauvegarde de la biodiversité.*

*Au questionnement du commissaire-enquêteur, est donc évoqué un raccordement dans le cadre de ce Schéma (S3REnR/RTE)*

*Dont une éventuelle implantation d'un nouveau site poste électrique dénommé Larzac Est (La taille de ce poste peut être évaluée à 2 ha environ, avec une hauteur maximale des charpentes d'environ 15 m) on mesure tout l'impact et l'inquiétude légitime dans cet environnement classé Bien Unesco : je demande en conséquence que la population et ses élus (notamment les maires de La Couvertorade, de L'Hospitalet du Larzac et du lieu d'implantation de « Larzac Est) soient consultés et tenus informés, sans délai, des dispositions qui seront envisagées par RTE - ENEDIS quant au poste de raccordement évoqué de Larzac Est ou autre.*

**Recommandation 1**

*Pour le commissaire enquêteur tout reposera sur la mise en œuvre des solutions retenues et le suivi effectif du chantier par l'écologue désigné, en effet la nature du sol du causse du Larzac requiert une attitude de chantier respectueuse des enjeux environnementaux, car la ressource en eau est sensible aux pollutions avec une vitesse de propagation rapide.*

*De même pour le paysage, l'écologue devra effectuer le suivi des plantations pour s'assurer de sa réalité dans le temps (dont les 5 premières années suite aux plantations).*

**Recommandation 2**

Constatant que la protection des riverains, comme de la biodiversité et du patrimoine est mise en œuvre dans ce projet ; que les effets environnementaux locaux et nationaux, socio-économiques sont analysés et maîtrisés ; qu'au bilan des avantages et inconvénients ce projet sera bénéfique à l'intérêt général et aux collectivités territoriales :

J'émetts au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol prévu aux Places, commune de La Couvertorade, présenté dans mon Rapport et dans le présent Avis, indissociables : un avis motivé, personnel et indépendant, au permis de construire :

**Avis favorable**

**Assorti de deux Recommandations sus mentionnées**

Millau le 15 décembre 2021

Le Commissaire Enquêteur,



Michel BORIES

Enquête n° E21000119/31 T.A. de Toulouse

Arrêté de prescription d'enquête Préfet de l'Aveyron n°12 2021 09 28 00003 en date du 28/09/2021